

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mai 1993 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER (jusqu'à la question 22), BARETJE, RÉGNIER (à partir de la question 17), MEUNIER, LAGRANGE (à partir de la question 1/c), FOUSSERET, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL (à partir de la question 27), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT (à partir de la question 13), PIERLOT, JEANNIARD (à partir de la question 16), LIEVREMONT, DAHOUI, GALLAT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, RAGOT, HINTZY, JACQUEMIN, Mmes CAMPBELL, DUVERGET (à partir de la question 13), MM. SALOMON, CHOMETTE, VIALATTE (à partir de la question 1/b), NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : MM. PINARD, FUSTER (à partir de la question 22), MATHIEU, REGNIER (jusqu'à la question 17), JEANNEROT, LAGRANGE (jusqu'à la question 1/c), FERREOL (jusqu'à la question 27), TISSOT (jusqu'à la question 13), JEANNIARD (jusqu'à la question 16), TOURRAIN, MAILLARD, GRAPPIN, Mme DUVERGET (jusqu'à la question 13), TABOURNOT, BAS, VIALATTE (jusqu'à la question 1/b).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. PINARD, FUSTER (à partir de la question 22), REGNIER (jusqu'à la question 17), JEANNEROT, TOURRAIN (à partir de la question 1/b), GRAPPIN, TABOURNOT, BAS.

Mandataires : MM. MAGNIN, BARETJE (à partir de la question 22), JUSSIAUX (jusqu'à la question 17), Mme DUFAY, MM. VIALATTE (à partir de la question 1/b), CHOMETTE, Mme CAMPBELL, M. JACQUEMIN.

* * * * *
* * *

0/1 - Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à souligner la présence au Conseil Municipal de MM. KARAMOKO et TANO, responsables des services techniques des villes de MAN et KOUIBLY (Côte d'Ivoire), qui sont actuellement en stage dans les services municipaux.

0/2 - Il a salué la victoire du Besançon Basket Comté qui accède en nationale Pro B, celle du BRC Football qui est en bonne voie pour accéder au Championnat National 1 ainsi que la bonne saison de l'ESB masculin qui évoluera la saison prochaine en nationale 2.

0/3 - M. le Maire a également précisé à l'Assemblée Communale que, suite à la réunion de la Municipalité élargie à tous les Conseillers Municipaux, l'avis de la Ville sur l'avant-projet de schéma d'aménagement du territoire «Franche-Comté 2005» a été adressé à la Région de Franche-Comté.

Il a regretté que les délais impartis pour se prononcer aient été très courts.

0/4 - M. le Maire a enfin rappelé la sortie de l'intéressant ouvrage de Messieurs NEUSCHWANDER et BORDET sur l'affaire LIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Conseil Municipal :

a) Election d'un seizième Adjoint

M. le Maire a proposé M. Marcellin BARETJE à ce poste.

Les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants	40
- Blancs	8
- Suffrages exprimés	32
- Majorité absolue	17

M. Marcellin BARETJE ayant obtenu 32 voix, a été élu 16^{ème} Adjoint au premier tour de scrutin.

b) Commissions et Délégations - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications intervenues dans les commissions et délégations.

c) Loi relative aux conditions d'exercice des mandats locaux - Régime indemnitaire des élus - Modification de la délibération du 5 avril 1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer à compter du 15 mai 1993 la majoration de 25 % prévue par la loi pour les élus des communes chefs-lieux de département, étant précisé que le Maire et les Adjointes ne percevront pas personnellement cette majoration qui sera affectée à l'indemnisation des Conseillers Municipaux délégués dont le nombre vient d'être porté à cinq.

2 - Exercice 1993 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

3 - Comptabilité - Exercice 1993 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4 - Comptabilité - Exercice 1993 - Ouvertures de crédits au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

5 - Comptabilité - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

6 - Garanties d'emprunts :

a) à la SONACOTRA - Aliénation du Foyer des Travailleurs Migrants, 12 rue des Saint-Martin - Transfert des garanties d'emprunts accordées à l'ancien propriétaire la Société LOGIREL

Adopté à l'unanimité.

b) à la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté :

b.) Programme de construction de 60 appartements et 60 garages, rue Francis Clerc à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de type Prêt Locatif Social de 15 602 400 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₂) Programme de travaux d'amélioration de 150 logements 46, rue des Cras - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 2 250 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₃) Programme de travaux d'amélioration de 30 logements, 14 à 16 Cité de la Bouloie - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 900 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₄) Programme de travaux d'amélioration de 24 logements, 1 à 7 allée des Campenottes - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 390 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₅) Programme de travaux d'amélioration de 40 logements, 11 à 14 rue Debussy - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 400 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₆) Programme de travaux d'amélioration de 32 logements, 1 à 4 rue Berlioz - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 400 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) à l'**Office Public d'HLM du Doubs** - Programme de réhabilitation de 24 logements à Besançon, 8, 10, 12, 14, rue du Polygone - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 802 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

d) au **Centre Communal d'Action Sociale** - Financement d'une partie des reports d'investissements 1992-1993 et d'une partie des investissements 1993 - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 4 MF contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

e) au Cirque Plume - Financement de matériels - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 800 000 F contracté auprès du Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité.

7 - Subventions :

a) aux associations à caractère social - Première répartition au titre de l'exercice 1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Amis de Bellevaux	5 500 F
Amis de l'Hôpital	1 500 F
Antenne Petite Enfance	2 000 F
Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat (ADAPASE)	4 000 F
Association des Familles de Besançon (AFB)	10 000 F (acompte)
Association des Familles d'Accueil du Doubs	2 200 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés)	2 000 F (acompte)
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	2 500 F
Association Générale des Intervenants Retraités (AGIR)	(1) 5 000 F
Association Intermed / Bassin d'emploi de Besançon (ASSIB)	15 000 F (acompte)
Besançon AVF Accueil	1 000 F
Centre Régional d'Information des Droits des Femmes (CRIDF)	25 000 F (acompte)
CIMADE - Région Est	1 100 F
Collectif Homosexuel de Franche-Comté (CHOC)	3 000 F
Comité Alexis Danan	3 000 F
CSCV (DSQ)	20 000 F
La Distraction des Malades	2 200 F
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	3 000 F
Foyer des Jeunes Filles	70 000 F (acompte)
Foyer des Jeunes Travailleurs	50 000 F (acompte)
Les Invités du Festin	1 000 F
Le Liseron	2 500 F
Mouvement du Nid	3 500 F

MRAP	7 000 F (acompte)
ORPAB	Acompte de 55 000 F (délibération du CM du 18.1.1993) solde : 65 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F
Service d'Entraide Frédéric Ozanam	7 000 F (acompte)
SOS Amitié	10 000 F
Union Départementale des Associations Humanitaires du Doubs (UDAHD)	(1) 3 000 F
Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)	9 000 F
UNAFAM	2 000 F

(1) Association dotée pour la première fois

Il est rappelé que lors de sa séance du 18 janvier 1993, le Conseil Municipal a attribué au CAL (Centre d'Amélioration du Logement) un acompte de 200 000 F ; le solde de la subvention est différé pour complément d'information.

Les demandes déposées par Solidarité Femmes, l'Aide Humanitaire Alimentaire et le Foyer Comtois du Sourde, sont également différées pour complément d'information.

La CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie) n'ayant pas encore chiffré le montant exact de sa subvention de fonctionnement, l'examen de son dossier est reporté à une date ultérieure.

La Commission propose de ne pas donner suite à la demande de subvention de 2 000 F formulée par l'Association «France Terre d'Asile», celle-ci n'étant pas une association à caractère local.

d) aux sociétés de musique et de majorettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Sociétés de Musique :

- Fédération Musicale de Franche-Comté	2 000 F
- Harmonie des Chaprais	32 000 F
- Concorde de Saint-Ferjeux	28 000 F
- Institut Musical Européen	2 000 F
- Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale	14 500 F

Majorettes :

- Twirling Club Besançon Saint-Ferjeux	5 500 F
--	---------

c) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

- 5 000 F au HERD-BOOK de Montbéliard pour l'organisation à Micropolis du 20^{ème} congrès de la Fédération Européenne Pie Rouge

- 3 000 F à l'Amicale du 189^{ème} RALT pour un congrès-journée du Souvenir à Besançon

- 6 000 F à la Société des Meilleurs Ouvriers de France pour l'organisation de son 40^{ème} congrès national à Micropolis

- 7 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son université d'été au Kursaal.

d) au secteur animation - Deuxième répartition au titre de l'exercice 1993

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 F à l'Association Sportive Orchamps-Palente

- 5 000 F au Gant d'Or Bisontin.

e) aux sports individuels - Contrats d'objectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- La Saint-Claude 7 500 F

- SNB «Canoë-Kayak» 60 000 F

- SNB «Aviron» 7 500 F

- Planoise Karaté Academy 15 000 F

- Centre Ecole Parachutisme 10 000 F

- Amicale Motocycliste Doubs 5 000 F

- Franche-Comté Judo 80 000 F

f) aux associations culturelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

I) THEATRE

Compagnie Melior 20 000 F

Théâtre de Poche 10 000 F

Théâtre Universitaire de Franche-Comté 15 000 F

Théâtre des Manches à Balais 20 000 F

Théâtre Ursus	10 000 F
Théâtre de la Roulotte	100 000 F
Compagnie Boutique des Contes	5 000 F
Théâtre de l'Etoile de St-Ferjeux (Cie du P'tit Vélo)	10 000 F

II) DANSE

Muse et Danse	10 000 F
---------------	----------

III) LECTURE

Croq'livre	10 000 F
------------	----------

IV) MUSIQUE

Anatole Productions (création Jazz)	20 000 F
Besançon Jazz Action	80 000 F
Centres Musicaux Ruraux / Carrefour d'animation et d'éducation musicale à Planoise	40 000 F
Choeur Schütz	10 000 F
Clé de Sol	5 000 F
Contrepoint	20 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F
Orchestre des Jeunes de Besançon	10 000 F
Orgue et Culture	10 000 F
Société des Concerts	10 000 F
Tetraktys	10 000 F
Ensemble Da Camera	18 000 F

V) ATELIERS MUSICAUX

Montrapon	80 000 F
Clairs-Soleils	35 000 F
Rosemont/Saint-Ferjeux	80 000 F
Velotte	40 000 F

VI) SOCIETES SAVANTES

Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	10 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	3 000 F
Société d'Emulation	2 000 F
Société d'Histoire Naturelle	1 000 F

VII) DIVERS

Association des Professeurs d'Anglais
(colloque Shakespeare) 6 000 F

VIII) CIRQUE PLUME 200 000 F

g) aux associations de quartier et diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) Comités et Associations de Quartiers

. APIM (Association pour la promotion et l'information à Montrapon)	25 000 F
. Banque Alimentaire de la Grette	3 000 F
. Club 3 ^{ème} Age de Planoise	3 000 F
. Comité de Quartier de Bregille	55 000 F
. Comité de Quartier de Saint-Claude	75 000 F
. Palente-Village	5 000 F
. Passerelle de Planoise	20 000 F
. Planoiselles	5 000 F
. Torcolienne	4 000 F

2) Associations d'Anciens Combattants

. ADIRP (Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	2 500 F
. ADIF (Association Départementale des Déportés, Internés et Familles de Disparus du Doubs)	2 000 F
. Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F

3) Associations Nature

. Amis de la Nature	7 000 F
. Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F
. Balise 25	1 500 F
. Club d'Oriental Comtois	1 500 F
. Fédération de Protection de la Nature (Doubs Nature Environnement)	10 000 F

4) Associations Loisirs

. Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F
. Kit Club	1 000 F
. Rail Miniature 25	2 000 F
. Reine Marulaz	3 000 F
. Société Numismatique	1 000 F
. Tarot Club	2 000 F
. Tour Prends Garde !	13 000 F
. Besançon Auto Miniature	1 000 F

5) Associations Jeunesse

. CLAJ	5 000 F
--------	---------

6) Associations diverses

. Amitié Besançon	2 500 F
. ARVIE (Associer l'Art à la Vie)	1 000 F
. Amicale Andorinhas	6 000 F
. Centre Culturel Esperanto	2 000 F
. Coin de l'Amitié	4 000 F
. Ligue des Droits de l'Homme	4 500 F
. ORBIS (Associations des Orpailleurs)	1 000 F
. Phalestine Amitié	1 000 F
. Prévention Routière	10 000 F
. Restos du Coeur	4 000 F
. Société Protectrice des Animaux	25 000 F
. UFC Que Choisir ?	9 000 F
. Voie des Fleurs	1 000 F

8 - Subventions au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports Collectifs» - Mensualisation des subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la mensualisation des subventions accordées aux clubs de haut niveau. Cette méthode permettra de répondre mieux à l'attente des clubs et à leur mode de fonctionnement calqué sur la saison sportive.

9 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Programme d'investissements 1993 - Réaffectation de subvention

Adopté à l'unanimité (subvention de 700 000 F de la Région de Franche-Comté).

10 - Patinoire Municipale :

a) Fixation des tarifs pour le deuxième semestre 1993

A l'unanimité, ces tarifs ont été fixés comme suit :

Patinoire Municipale - Tarifs (proposition pour août à décembre 1993)

Catégorie	Saison 93/94 Demi-saison
Entrée patineur adulte	22 F
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	14 F
Location patins (public ou clubs)	14 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	6 F (à créer)
Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	13 F
Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location)	19 F
Visiteurs (jeunes ou adultes)	25 F
Abonnement 10 entrées «adultes»	190 F
Abonnement 10 entrées «jeunes»	120 F
Abonnement 10 locations	120 F
Abonnement 1/2 saison «adultes» (4 mois)	480 F
Abonnement 1/2 saison «jeunes» (4 mois)	310 F
Affûtage	19 F
Lacets	9 F
Pin's	20 F
Coût horaire location glace pour tests USEP	290 F
Match Hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	800 F
Match Hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	900 F
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 500 F
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	160 F
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice...)	10 000 F (à créer)
Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 500 F
Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séance publique)	2 200 F

b) Concession du bar-restaurant pour la période du 1^{er} septembre 1993 au 31 mai 1995 - Approbation du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

11 - Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Relèvement des droits d'inscription pour l'année scolaire 1993-1994

A l'unanimité, ces droits ont été fixés comme suit :

a) Ecole Régionale des Beaux-Arts

Droits payables en une seule fois au début de l'année scolaire

	Bisontins		Non Bisontins	
	1992-1993	1993-1994	1992-1993	1993-1994
Cycle traditionnel	975 F	1 000 F	1 995 F	2 050 F
Cours du soir + stagiaires	1 040 F	1 070 F	2 110 F	2 170 F
Cours périscolaires	515 F	530 F	1 050 F	1 080 F
Auditeurs libres	750 F	770 F	1 575 F	1 620 F

b) Conservatoire National de Région

Droits annuels

	Bisontins		Non Bisontins	
	1992-1993	1993-1994	1992-1993	1993-1994
Tarif 1 Eveil musical	159 F	164 F	265 F	272 F
Tarif 2 Chorale adultes sans formation musicale	350 F	360 F	700 F	720 F
Tarif 3 Formation musicale, chorale	350 F	360 F	1 035 F	1 066 F
Tarif 4 Formation musicale + instrument Instrument seul Ecriture - Analyse Direction d'Orchestre et de Choeur Histoire de la Musique Musique de Chambre Atelier Jazz, ensembles Art Dramatique	579 F	596 F	1 325 F	1 364 F
Tarif 5 Piano, orgue, harpe, chant, danse, clavecin	966 F	994 F	1 945 F	2 000 F

12 - Personnel Communal - Régime indemnitaire de la filière médico-sociale

Le régime indemnitaire de la filière médico-sociale a été adopté à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus).

13 - Besançon, Ville Ouverte aux Jeunes - Adoption du projet 1993 et demande de subventions - Répartition de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté ce projet dont le coût global se chiffre à 426 500 F ; il est financé comme suit :

Ville de Besançon	326 500 F
Conseil Général du Doubs	50 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000 F

2) a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de la DRAC

3) a décidé d'attribuer des subventions aux associations qui participeront à ce projet.

14 - Forum des Associations 1993 - Bilan - Encaissement des recettes et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

15 - Patrimoine architectural de la Ville de Besançon - Mise en valeur - Renouvellement de la convention passée avec l'OTSI

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint FOUSSERET, Président de l'OTSI n'a pas pris part au vote).

16 - Patrimoine ancien du Collège Victor Hugo du Centre - Ancien collège des Jésuites, Fontaine des Jésuites, ancien Hôtel de Grosbois - Demande de classement

Adopté à l'unanimité.

17 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Dispositions réglementaires pour le ravalement des façades et attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, a approuvé le principe de valorisation du patrimoine et le projet de ravalement, ainsi que ses modalités d'exécution. Il a décidé de solliciter les participations financières de l'Etat, dans le cadre du PACT et de la Région.

Il a accepté l'attribution des premières subventions :

- dans le cadre du secteur opérationnel «Grande Rue» (participation de 20 %)

. au Cabinet Benoît - Immeubles 3 rue Péclet	14 400 F
. M. GRESSET - Immeuble 134 Grande Rue	2 912 F
. au Cabinet Benoît - Immeuble 136 Grande Rue	4 240 F
. à l'Agence Barthelet - Immeuble 74 Grande Rue	25 764 F

- dans le cadre général de ravalements de façades éparses hors secteurs opérationnels (subvention de 10 %)

. à BIS :	immeuble 17 rue Mégevand	8 364 F
	immeuble 10 rue de la Préfecture	17 765 F

18 - Gestion de la Halte Nautique - Convention avec l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint FOUSSERET, Président de l'OTSI, n'a pas pris part au vote).

19 - Musée Classé - Département Histoire-Temps :

a) Acquisition d'une collection d'Horloges - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

Coût de la dépense : 1 200 000 F financés comme suit :

- Etat (Direction des Musées de France)	450 000 F
- Etat (DRAC)	150 000 F
- Région de Franche-Comté	50 000 F
- Département du Doubs	50 000 F
- Renaissance du Vieux Besançon	50 000 F
- Ville de Besançon	450 000 F

b) Programme d'expositions 1993 - Approbation et demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Ce programme, estimé à 400 000 F, est adopté à l'unanimité. Une subvention sera sollicitée du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

20 - Musée Classé - Département Beaux-Arts :

a) Programme d'expositions 1993 - Approbation - Réaffectation des subventions et participations

Adopté à l'unanimité.

b) Programme de restauration d'oeuvres d'art - Approbation et demande de subvention auprès du Ministère de la Culture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ce programme de restauration d'oeuvres d'art pour un coût global de 329 539,58 F. La participation financière de l'Etat / Ministère de la Culture sera sollicitée.

21 - Plage et terrain de camping de Chalezeule - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie pour la saison 1993

Adopté à l'unanimité.

22 - Buvette du Marché de Gros - Prolongation de la convention de concession du 18 juillet 1991

Adopté à l'unanimité.

23 - Pépinière «Point + Entreprises», 3 rue Violet - Approbation du projet d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Economique (FDDE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ce projet estimé à 200 000 F TTC. Il a décidé de solliciter la participation du FDDE.

24 - Palais Granvelle - Réfection de la couverture (6^{ème} tranche) - Nouvelles modalités de financement - Modification de la délibération du 14 décembre 1992

Adopté à l'unanimité.

25 - Fort de Planoise - Réfection de l'étanchéité de la couverture (2^{ème} tranche) - Demandes de subventions

Ce projet, dont le coût est estimé à 650 000 F TTC a été adopté à l'unanimité. Des subventions seront sollicitées du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

26 - Forêts communales - Programme des travaux confiés à l'ONF

Adopté à l'unanimité.

27 - Evolution de la réflexion menée sur les déchets au niveau de l'agglomération -
Information des Conseillers Municipaux

Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, a fait pour les Conseillers Municipaux le point sur la réflexion menée sur les déchets au niveau de l'agglomération. Il en ressort que pour traiter correctement les déchets au niveau de l'agglomération, il faudrait :

- développer le tri «à la source»,
- construire une nouvelle unité de traitement des déchets (l'usine actuelle ne pouvant pas être techniquement adaptée),
- arriver à une maîtrise globale des déchets au niveau de l'agglomération.

La nécessité de travailler avec un partenaire extérieur s'est dégagée lors des discussions. Un cahier des charges sera donc établi par le groupe de travail «déchets» du CCGB. La consultation sera lancée prochainement et les résultats de cette étude pourraient être disponibles à la fin de cette année.

28 - Voirie - Renforcement de la sécurité des enfants à la sortie des écoles - Adoption du projet - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

29 - Gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale - Bilan des activités de l'exercice 1992 - Régularisation des avances trimestrielles

Adopté à l'unanimité.

30 - Stationnement payant - Extension place Payot

Adopté à l'unanimité.

31 - Chauffage urbain de Planoise - Installation de la cogénération - Approbation du projet - Appel de candidatures pour le choix d'un maître d'oeuvre - Désignation du jury de concours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) a adopté le projet présenté,
- 2) a autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres d'ingénierie et à signer le marché à intervenir,
- 3) a autorisé M. le Maire à constituer le jury de concours pour le choix du maître d'oeuvre et à signer les arrêtés correspondants,

4) a fixé à 100 000 F la dépenses à budgétiser pour la rémunération des bureaux d'études non retenus (2^{ème} et 3^{ème}).

32 - Station d'épuration de Port Douvot :

a) Cogénération - Approbation du projet et financement

L'Assemblée Communale, à l'unanimité :

1) a adopté ce projet et le dossier technique de consultation des entreprises,

2) a autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer les marchés ou factures à intervenir,

3) a décidé de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'ADEME.

b) Valorisation agricole des boues séchées - Réalisation de la carte d'aptitude à l'épandage des boues - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité.

33 - Assainissement - Réhabilitation du réseau (5^{ème} tranche)

Adopté à l'unanimité (coût : 3 300 000 F HT, soit :

. 1 869 000 F HT pour le collecteur Fontaine Argent

. 462 500 F HT pour le collecteur Carnot

. 960 000 F HT de frais annexes (installation de chantier, hygiène, sécurité)).

34 - Immeuble communal 33, rue de l'Eglise - Aliénation à Mme MESSABIH

Adopté à l'unanimité (coût : 180 000 F).

35 - Local 11, rue du Lycée - Aliénation à M. MACREZ et Mlle FERREUX

Adopté à l'unanimité (montant de la vente : 20 000 F).

36 - Impasse Momoro, rue Meslier - Echange de terrains avec les Consorts DEBAN

Adopté à l'unanimité (terrain cédé : 3 a 35 - terrain à acquérir : 3 a 07 - échange sans soulte ni redevance).

37 - Voirie - Réalisation du rond-point Boulevard Kennedy/rue Jouchoux - Echange de terrains avec la Société BERTHELOT n° 1 représentée par M. MARIOTTE

Adopté à l'unanimité (terrain cédé : 5 a 34 - terrain à acquérir : 8 a 13 - soulte au profit de la SCI BERTHELOT de 33 480 F + indemnité compensatoire de 10 000 F pour participation au coût de la démolition).

38 - Rond-point route de Gray - Acquisition à la SCI Familiale DEVILLAIRS et la SA Transports Voyageurs DEVILLAIRS - Délibération modificative du 14/12/1992

Adopté à l'unanimité.

39 - Action foncière - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier 1993 au 31 mars 1993

L'Assemblée prend acte de ce bilan.

40 - 41, rue Battant - Renouvellement du bail commercial au profit de la Société KAMAK

Adopté à l'unanimité (loyer annuel de 38 744 F, révisable tous les trois ans).

41 - DSQ et DSU - Demande de subventions au titre de 1993 pour le financement des actions concernant la mission Chef de Projet

Adopté à l'unanimité.

42 - Cérémonie de la Fête des Mères - Fixation du montant des libéralités

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit le montant des libéralités :

- médaille d'or	900 F
- médaille d'argent	600 F
- médaille de bronze	300 F
- somme remise à chaque mère de famille hébergée dans les établissements «La Clairière» et «Le Roseau»	300 F

43 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur le projet de reconstruction de l'Ecole de l'Arsenal, Impasse Granvelle.

M. NACHIN a demandé à M. le Maire qu'il soit répondu aux questions que se posent les habitants de ce secteur.

M. le Maire lui a répondu que la recherche avait été faite sur huit sites au centre-ville. Le site de Granvelle est apparu très vite comme celui offrant la meilleure substitution à l'actuel emplacement de l'école.

Il permet en outre une rénovation d'un secteur central laissé en friche.

De plus, les terrains concernés étaient frappés d'une servitude de percement de l'impasse Granvelle -seul l'immeuble 15 rue Mégevand, propriété de la Ville à 70 %, ne l'était pas- et au vu des permis de construire délivrés par la Ville ou des dossiers examinés par l'ANAH dans le cadre des OPAH, il n'y a pas de réhabilitation d'immeubles prévue dans ce périmètre.

Les visites des immeubles concernés par les services des Domaines et de la Ville pour procéder aux évaluations se dérouleront le 4 juin 1993.

Enfin, le dossier a fait l'objet d'une analyse détaillée lors de la Commission d'Urbanisme du 30 mars dernier.

La séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 26 mai 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
le 27 mai 1993
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,